

Projet éolien de Cassini

Atelier Biodiversité– Compte-rendu



6 juin 2019

Commune de Royère-de-Vassivière

Introduction

Depuis 10 ans, un groupe de citoyens regroupés au sein de l'association du Parc Éolien de Cassini, avec l'appui de Quadran étudie **la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Royère-de-Vassivière**.

Pour ce faire, l'association a créé la société du Parc Eolien de Cassini, détenue à 50% par 45 citoyens du territoire et à 50% par Quadran. Ce projet, situé dans une partie de la forêt de Royère, et les enjeux identifiés, poussent à mener des études extrêmement précises sur la biodiversité, l'intégration paysagère et les activités en lien avec le milieu forestier.

Dans cette perspective, les porteurs de projet ont choisi de mettre en place une série d'ateliers thématiques dédiés aux parties prenantes locales concernées. Il s'agit à chaque fois de pouvoir bénéficier de l'expertise des acteurs locaux. Ainsi, **le premier atelier s'est déroulé le 16 mai 2019 et il traitait des usages du site.**

Ces réunions sont prévues en comité restreint pour permettre à chacun de s'exprimer pleinement et pour favoriser les échanges entre intervenants et participants. A l'issue de ces ateliers, l'objectif est de parvenir à une **charte de bon usage de la forêt** qui recensera les engagements de l'exploitant en terme d'information et de maîtrise des impacts.

Cette rencontre visait à :

- Présenter les grandes étapes du développement éolien
- Informer sur l'état d'avancement du projet éolien de Cassini
- Echanger ensemble sur les enjeux de biodiversité sur le site
- Répondre à toutes les questions des participants

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de l'équipe projet
- La démarche d'information et de concertation
- Historique et contexte du projet
- Les étapes du développement éolien
- Temps d'échanges

Ce compte-rendu entend synthétiser cette réunion et les échanges qui ont eu lieu. Afin de faciliter la lecture l'ensemble des questions et éléments de réponses sont rassemblées à l'issue de chaque partie en italique.

Participants :

- Audrey Benassi – Consultante – Agence Tact
- Didier Dupont – Elu au Comité régional LPO Nouvelle Aquitaine
- Laure Chassagne – ENCIS Environnement
- Peggy Chevilley – Communauté de communes Creuse Sud-Ouest direction environnement
- Marie Leugé – Chef de projet – Agence Tact
- Marion Martin – Stagiaire Quadran
- Gwendoline Vallée – Cartographe chez Quadran
- Maxime Prouvost – Envol Environnement
- Raymond Rabeteau – Maire de Royère-de-Vassivière
- Jean Philippe Sallon – Secrétaire de l'association de chasse
- Franck Taboury – Chargé d'études LPO
- Florian Vaillier – Chef de projet – Quadran
- Olivier Villa - PNR
- Cécilia Will - Référente CEN



L'équipe-projet

Les porteurs de projet

Le projet de parc éolien de Cassini est porté par deux entités :

- **Quadran** est un développeur de projets d'énergies renouvelables : centrales photovoltaïques, méthanisation, parc éolien. Le projet du parc éolien de Cassini est coordonné par Florian Vaillier, chef de projet chez Quadran.
- L'association du parc éolien de Cassini a été créée en 2007, elle vise à promouvoir les énergies renouvelables et le développement économique et touristique du parc éolien de Cassini. Elle regroupe aujourd'hui plus d'une trentaine de membres actifs.

Ces entités ont créé en 2011 la société du parc éolien de Cassini. Cette société deviendra le propriétaire et l'exploitant du parc de Cassini à terme. Le capital de la société s'élève à 150 000 euros. 50% des actions sont détenues par des riverains du parc, soit 45 actionnaires. Le reste des actions est détenu par Quadran.

Les bureaux d'études

Au-delà, les porteurs de projet sont accompagnés de bureaux d'experts dédiés afin de mener les études nécessaires au projet :

- **ENCIS Environnement** réalise l'étude paysagère et patrimoniale, le volet généraliste et l'assemblage de l'étude d'impact

- **ENVOL Environnement** est en charge des études faune et flore, c'est-à-dire d'identifier les espèces en présence (chiroptères, avifaunes, etc)
- **Orféa acoustique** mène à bien l'étude acoustique.
- **L'agence Tact** accompagne l'intégration territoriale des projets d'intérêt général. Elle est missionnée pour organiser et animer la démarche d'information et de concertation.

La démarche d'information et de concertation

Les porteurs de projet ont choisi de mettre en place une concertation spécifique auprès des parties prenantes du territoire. Pour ce faire, cet atelier thématique s'inscrit dans un cycle de trois rendez-vous. Une plénière de restitution se tiendra en septembre, tous les participants à l'un des ateliers seront invités.

Pour le grand public, un dispositif d'information est mis en place avec des lettres d'information dédiées, un site internet à venir et de l'information dans la presse. L'équipe projet se tient à disposition pour répondre à toutes les questions qui se posent.

Historique et contexte du projet

Historique & calendrier prévisionnel

2002 : Identification du site

Février 2007 : Création de l'Association du Parc Éolien de Cassini

9 décembre 2010 : Approbation de la ZDE (Zone de développement éolien) par le préfet

Novembre 2011 : Création de la Société de Parc Éolien de Cassini (Portage 50-50 Quadran et riverains du projet)

Décembre 2013 : Dépôt d'une demande de permis de construire

Janvier 2014 : Demande de compléments de la part des services de l'état

Juin 2014 : Décision tacite de rejet

2014 à 2017 : Poursuite des actions foncières

Mars 2018 : Nouvel accord foncier permettant de nouveaux accès

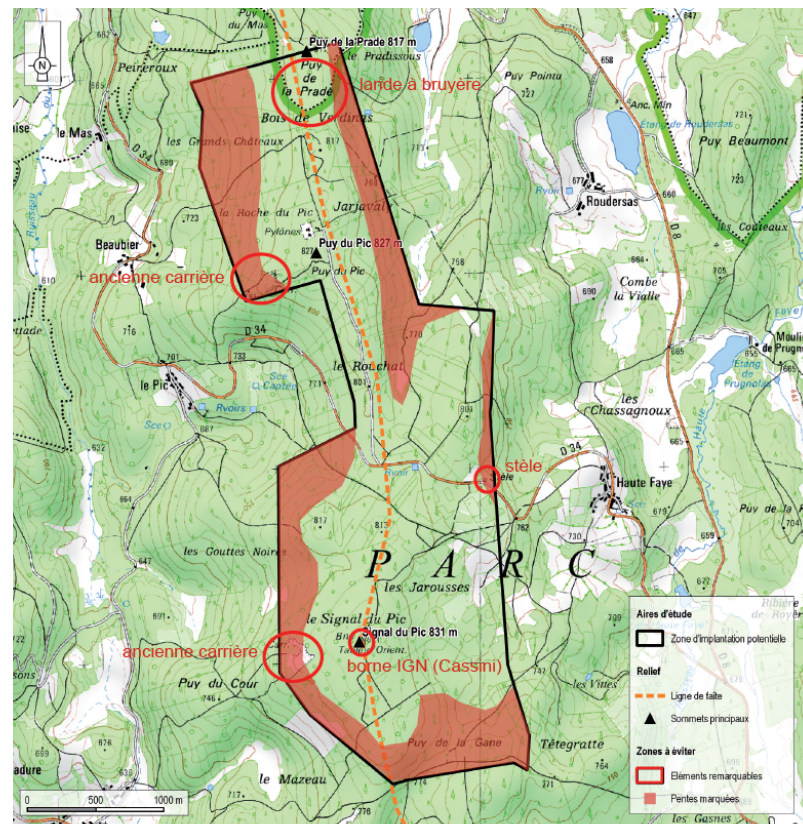
Courant 2018 : Mise à jour du volet écologique et nouvelle étude paysagère

Un premier permis de construire a été déposé, celui-ci n'a pas abouti à cause d'un défaut de maîtrise foncière sur le projet. Quadran a donc choisi de retirer son dossier afin de travailler sur de nouveaux accords fonciers. Un nouvel accord foncier a été signé en mars 2018 permettant ainsi d'avoir de nouveaux accès. Cela a permis de relancer la dynamique du projet. Les études ont du être actualisées.

Aujourd'hui, les réflexions sur les scénarios d'implantation vont commencer. Il est prévu de déposer le dossier d'ici fin 2019. L'instruction administrative s'effectuerait en 2020.

La zone d'implantation

La zone d'implantation fait partie du secteur qui a été qualifié comme favorable pour l'éolien lors des réflexions sur les ZDE (Zone de Développement Éolien). Sur le terrain, il existe une contrainte au niveau de l'armée avec un réseau très basse altitude qui limite l'implantation des éoliennes en terme de hauteur. En ce sens, ici les éoliennes seront de taille modérée (120 m de hauteur maximum en bout de pale). Néanmoins, le gisement de vent est tout de même intéressant.



Les étapes du développement éolien

Plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation d'un parc éolien :

Identifier un site : Il est nécessaire de prendre en compte une série de contraintes afin de trouver un site propice. Il s'agit donc d'un travail de cartographie réalisé en amont qui permet d'analyser les contraintes. **Ce choix prend en compte le potentiel en vent, la distance aux habitations** : la zone d'études doit se situer à plus de 500 mètres de toutes habitations, mais aussi d'autres contraintes comme les servitudes aéronautiques, les réseaux et servitudes techniques associées ou encore le patrimoine protégé.

Avis du conseil municipal pour le démarrage des études : La commune de Royère de Vassivière a délibéré favorablement en 2010 dans le cadre de la création de la ZDE.

Sécurisation foncière : Il s'agit de **rencontrer les propriétaires et signer des promesses de bail**. Celles-ci fixent un loyer et les différentes conditions qui régissent l'utilisation d'une partie des terres pendant toute la durée de vie du parc éolien. Le loyer est réparti entre propriétaire et exploitant.

Les études techniques : Afin de définir un projet éolien adapté et intégré il est nécessaire de réaliser une série d'études sur le territoire. Il s'agit de dresser **un état initial du site, c'est-à-dire une photographie du site actuel sans éoliennes**.

Un état des lieux de l'environnement général du projet est réalisé, prenant en compte à la fois :

- **le milieu physique** : géologie, relief, hydrologie, climat, risques naturels...
- **le milieu humain** : contexte socio-économique, tourisme, occupation des sols, habitations, réseaux et équipements, servitudes, archéologie, risques technologiques...

Les différents enjeux, servitudes et contraintes sont recensés à ce stade de l'étude et seront pris en compte dans le choix de l'implantation finale.

ENVOL environnement est mandaté pour effectuer un **inventaire des espèces animales et végétales** sur le site et ses abords, pendant au moins **un an** (la durée d'un cycle de vie des milieux).

Ce diagnostic permet d'identifier les **enjeux environnementaux** au sein de la zone d'étude et d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux.

L'étude paysagère. Plusieurs aires d'études sont définies et celles-ci s'étendent jusqu'à 20km autour de la zone d'implantation potentielle. L'ensemble des points de vue et des sites patrimoniaux sont recensés.

Cette étude s'appuie sur un certain nombre d'outils objectifs, notamment **des photomontages ou des cartes de visibilité** (cartographie des secteurs depuis lesquels le projet serait visible).

Les étapes du développement éolien

L'étude acoustique. Des sonomètres sont placés auprès des habitations les plus proches de la zone d'études afin d'enregistrer le bruit résiduel, en l'absence d'éoliennes. En matière acoustique, la réglementation française est très stricte, elle est basée sur l'émergence, c'est-à-dire le bruit que l'éolienne a le droit d'ajouter au bruit actuel, à savoir 5dB/jour et 3dB/nuit. Une fois le parc construit, des mesures seront réalisées afin de vérifier que l'installation respecte bien la réglementation. Si ce n'est pas le cas le préfet oblige l'exploitant à se mettre en conformité.

La mesure du vent permet de choisir le type de machine adapté à ce site spécifique. Un **mât de mesures de vent** a été installé le 23 décembre 2010.

D'une hauteur **de 72,3 mètres**, ce mât permet d'estimer précisément le potentiel éolien et d'affiner le choix de la machine à mettre en place.

Il permet aussi de prévoir le productible attendu du futur parc. Le gisement mesuré s'élève à 6,8m/s à 72,3 mètres (mesures effectuées du 23/12/10 au 22/11/14)

Définition de scénarios d'implantations. A l'aide de toutes ces études, le développeur définit ensuite des variantes d'implantation. Il choisit la solution de moindre impact et de meilleure production d'électricité.

Étude d'impact. Une fois le choix de la variante fait, l'analyse des impacts peut être rédigée. Celle-ci vise à évaluer les impacts de la variante d'implantation retenue sur les différentes thématiques :

- L'environnement (sols, eau, air)
- Les riverains (distance aux éoliennes, bruit, ombres)
- La biodiversité (oiseaux, chauves-souris et autres espèces présentes)
- Le paysage
- Le patrimoine

Des mesures sont proposées en parallèle afin d'éviter, réduire ou compenser ces impacts.

Dépôt du dossier : Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) est **déposé en préfecture**. Il est ensuite instruit par une trentaine de services de l'État. Cela dure environ 10 mois.

Enquête publique : A l'issue de l'instruction, une enquête publique est réalisée. Le dossier complet du projet est consultable en mairie **et un commissaire enquêteur assure des permanences et tient un registre dans lequel chacun peut y formuler des observations**. Il formule ensuite un rapport et émet un avis. **Durant cette période, les communes d'accueil et les conseils municipaux se situant dans un rayon de 6 km de la zone d'études sont conviés à formuler un avis sur le projet**. Ils ne sont pas obligés de se prononcer.

Les étapes du développement éolien

Décision du préfet :

Celui-ci prend ensuite sa décision en fonction de :

- La qualité du dossier et les avis des services
- L'avis du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique
- Les délibérations des communes
- Les objectifs qui lui sont fixés sur le territoire en matière de développement éolien
- Le dépôt du dossier est envisagé en 2019.

> *Est-il possible de mettre des éoliennes plus hautes si vous les implantez dans la pente ?*

Le gisement de vent dès qu'on descend est moins important à cause des turbulences. Par ailleurs, plus les gabarits de machines sont importants, plus leur prix est élevé.

La partie nord de la zone est assez contrainte en matière de dénivelé.

> *Qui décide d'autoriser ou non ce projet ?*

Le préfet de département prend cette décision en fonction des retours de ses services sur la qualité du dossier, des avis des communes concernées, du rapport du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique et des objectifs fixés sur le territoire en matière de développement des énergies renouvelables.

Présentation des études faune flore

Maxime Provost du bureau d'études Envol présente la méthodologie d'étude ainsi que les principaux résultats.

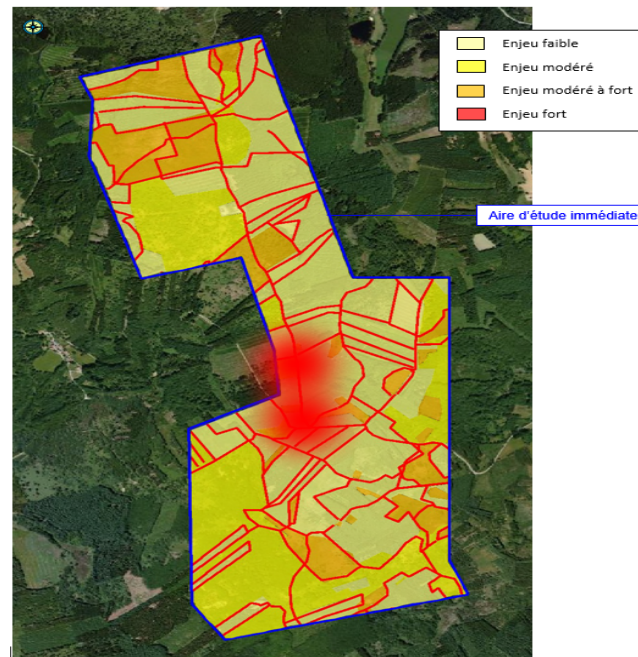
Le site du projet est concerné par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, incluant une ZPS et une ZICO. Des espèces d'oiseaux emblématiques y sont recensées comme l'Alouette lulu, la Bonbrée apivore, la Chouette de Tengmalm, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Engoulevent d'Europe, la Grue cendrée, le Milan noir, le Pic noir et la Pie-grièche écorcheur.

L'aire d'étude est spécifiée par une très forte représentation du massif boisé, lui-même co-dominé par les massifs de résineux et les massifs de feuillus. Des micro-habitats sont également identifiés, dont la lande à callune, les carrières, les boisements de jeunes pins et les coupes forestières font parties. En ressort une ambiance paysagère globalement fermée, nuancée par endroit par une ouverture totale ou partielle du milieu.

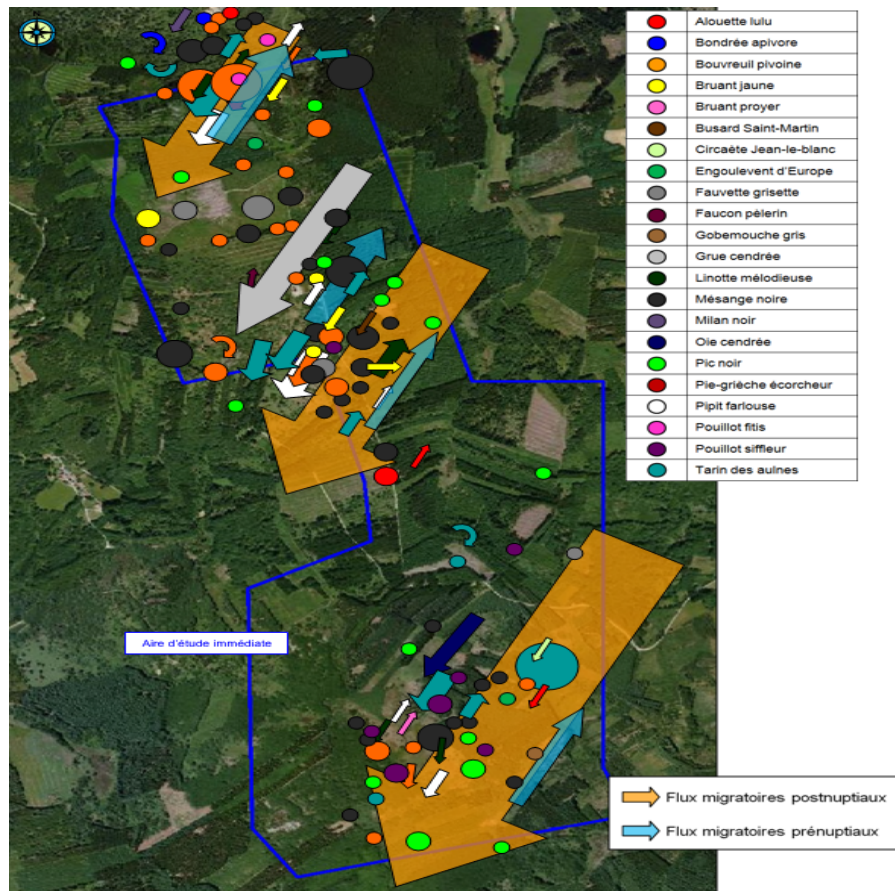
Différents passages sur site ont eu lieu depuis 2011, réparties sur les quatre saisons et durant les différentes périodes : migrations pré-nuptiales, périodes de reproduction et migrations post-nuptiales.

Une étude spécifique pour les chiroptères a été réalisée, avec des passages sur site et des dispositifs d'écoutes au sol et en altitude

Les passages d'écoutes actives au sol ont permis la détection de 10 espèces de chiroptères dans l'aire d'étude. L'activité est largement dominée par la Pipistrelle commune. Ponctuellement, des espèces remarquables ont été détectées comme la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. Les potentialités de gîte arboricole sont élevées, particulièrement au niveau des parcelles d'arbres feuillus âgés.



Présentation des enjeux avifaunes



Les principaux enjeux en phase de nidification sont définis par la reproduction probable sur le secteur d'espèces patrimoniales comme l'Alouette lulu, le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune, l'Engoulevent d'Europe, le Pic noir et la Tourterelle des bois. la Pie-grièche écorcheur est aussi observée à cette période. En phase des migrations, le site est ponctuellement survolé par des espèces emblématiques comme le Balbuzard pêcheur, le Busard Saint-Martin, le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin, le Milan noir et le Milan royal. Les survols de l'aire d'étude par la Grue cendrée sont potentiellement abondants tandis que les passages migratoires du Pigeon ramier et du Pinson des arbres ont demeuré importants. La proximité des lacs de Vassivière et de Lavaud-Gelade implique des survols nocturnes d'oiseaux d'eau migrants.

Temps d'échanges : quels points de vigilance sur la biodiversité ?

Suite à la présentation des études faune-flore réalisées sur l'année écoulée, certains participants prennent la parole pour exprimer leur position de principe par rapport à l'implantation d'un parc éolien sur ce site.

- *LPO : Nous ne sommes pas contre l'éolien, mais localement nous suivons la position nationale de la LPO qui est de dire pas d'éolien en ZPS. En effet on se demande où est la cohérence d'investir dans des territoires pour y mettre en place une protection renforcée de la biodiversité, puis d'y autoriser des projets impactant cette dernière. Par rapport à la loi de 2005, nous on défend principalement le E de éviter, surtout dans les ZPS.*
- *Dans la Région un nouveaux SRADDET est en préparation pour septembre : il devrait prévoir qu'il n'y ait pas de projets éoliens dans les zones protégées. On va voir la cohérence de la région face à ce cas concret.*

Quadrans explique que le projet de SRADDET est suivi de près et qu'il dispose d'une expérience de collaboration avec les acteurs de la protection de l'environnement, sur d'autres projets (avec la SEPOL et le GMHL). Quadrans a pris en compte leur contribution dans l'analyse des variantes

D'un point de vue réglementaire, l'exclusion des éoliennes des ZPS n'existe pas. C'est le préfet qui in fine autorise ou non le projet.

- *Le respect de la réglementation est un minima, mais la LPO a une position militante et des attentes qui vont au delà sur ce type de zones.*

Nous avons choisi d'élaborer un projet éolien sur ce site car il correspond à une Zone de Développement Eolien. C'est donc une des zones qui avait été jugée par les élus de l'intercommunalité comme la plus propice sur le territoire pour ce type de projet.

- *PNR : Au moment de la création des ZDE, on y voyait le moyen de brider le développement éolien tout en laissant une ouverture (ce qui n'était pas un choix anodin). Cela permettait de définir un espacement minimum entre les parcs et de limiter le nombre de mégawatts autorisé pour un territoire donné. En ce moment sur le périmètre du PNR, on compte une vingtaine de projets éoliens. Il y en a un près d'ici dans le secteur D'Augerolles. Cela pose un problème de pression d'ensemble sur les oiseaux. Cette désorganisation d'ensemble et le fait de dépenser de l'argent public d'un côté avec des programmes de préservation de la nature pour autoriser par la suite des projets qui vont dans le sens contraire ça me pose un vrai problème.*

- *Communauté de communes : Nous sommes également inquiets sur cette question de la multiplication chaotique des projets.*

La fin des ZDE est une évolution qui engendre également de l'incertitude pour les développeurs éoliens. L'absence de zonage n'est profitable pour personne car cela crée effectivement une situation de développement plus chaotique. Mais c'est le cadre réglementaire actuel qui s'impose avec à tous et dans lequel nous devons poursuivre nos projets.

Temps d'échanges : quels points de vigilance concernant la biodiversité ?

Avifaune locale

- *PNR : Depuis l'année dernière, 20 espèces ont été ajoutée à la liste officielle des 12 espèces à protéger en ZPS, dont le Milan royal, très sensible à l'éolien. Il faudrait sans doute compléter les études pour prendre en compte ces nouvelles espèces.*
- *PNR : Il me semble indispensable de trouver le nid du couple de circaètes jean-le-blanc observé pendant l'étude, ainsi que les lieux propices à sa nidification, qui sont d'ailleurs un peu les mêmes que ceux de l'éolien (loin des habitations, en zone de crête ...). C'est précisément le type d'enjeu où ça vaut le coup de déplacer une éolienne.*
- *Il faut également essayer de contacter l'espèce Nyctale de Tengmalm (c'est le moment de l'année de faire 1 enquête de terrain). Je ne voudrais pas qu'on fasse une omission.*
- *Association chasse à la Bécasse : Une étude allemande indique que 90% des mâles sont absent des zones d'implantation en période de reproduction. Il faut se demander s'ils s'éloignent simplement ou si on est dans un situation de surmortalité car les oiseaux paradent et sont distraits durant cette période et seraient ainsi plus à risque de se prendre dans les pales . (si on avait été prévenu en amont on aurait pu faire du baguage sur tout l'année et vous communiquer des données)*

Envol: Sur le suivi de mortalités liées à l'éolien en France, on a beaucoup de retours, et il faut constater que la bécasse n'est pas très présente dans les espèces affectées. La protection de la bécasse passera surtout par la mise en place d'un phasage de travaux qui évite sa période de reproduction



Temps d'échanges : quels points de vigilance concernant la biodiversité ?

Avifaune et survol du site d'implantation

- Concernant les grues, il y a beaucoup de passages , avec en cas de brouillard un potentiel impact négatif de l'éolien.
- La cigogne noire que vous avez observé est mal connue sur notre territoire, notamment car les planeurs évitent de passer sur les lacs (les grues notamment sont dérangées par le bruit des bateaux et changent de cap quand elles arrivent sur le Lac de Vassivière)
- Les survols du site d'étude se font principalement sur un axe ascendant sud-Ouest/ Nord-Est (mais il y a aussi des survols descendants). Le passage de migrations est sur l'axe de la zone d'étude
- La LPO dispose d'une bonne détection en amont des survols grâce à sa présence sur tout le territoire, une alerte pourrait être communiquée à l'exploitant pour arrêter les éoliennes

Les éoliennes prévues utiliseront le système In Wind, qui permet de détecter les passages et d'éviter au maximum les collisions (les pales se mettent automatiquement en drapeau)

- La LPO est ouverte à communiquer ses données terrains (consolidées sur la plateforme Faune Limousin), et notamment concernant la mortalité des rapaces les chiffres des collecteurs sur le parc éolien proche de Jean Sulpice.
- Ici nous ferons sûrement le même type de recommandations que sur un parc éolien près de Guéret, lui aussi dans une zone forestière. A savoir : réduire le nombre de machines et changer l'orientation pour éviter un effet barrière.

Chiroptères

La recommandation habituelle du GMLH est de faire des écoutes de traitement en altitude, ce qui a bien été fait ici . Pour des retours plus détaillés il faut contacter le spécialiste du GMHL

Temps d'échanges : quels points de vigilance concernant la biodiversité ?

Faune terrestre

- *Le GMLH est opposé par principes à toutes implantations d'éoliennes dans des forêts de feuillus. Ils se tiennent à la disposition pour fournir des données si le projet va dans le sens d'une implantation exclusive en forêt de résineux.*
- *Quelle est la taille de l'emprise au sol d'une éolienne (en terme de défrichage et de destruction des milieux) ?*

La plateforme de chaque éolienne aura une dimension au sol de 25 x 30 m environ, soit 750 m², et la fondation de chaque éolienne fera 15 à 18 m de diamètre. Le raccordement s'effectuera à Peyrat le Château en 20 000 volts sur la gamme de tension Enedis. Il est entièrement souterrain et son tracé suivra celui des chemins afin d'éviter tout défrichage lié au raccordement.

- *Concernant les gros mammifères, les principales inquiétudes chez les chasseurs sont la phase de travaux qui va déranger les animaux, mais aussi l'ouverture de nouveaux chemins d'accès qui va engendrer plus de fréquentation: motos, voiture, promeneurs.*

Il va y avoir un seul chemin de créé, les autres sont des chemins existants. Le chemin créé est sur une propriété privée et sera pourvu d'une barrière pour empêcher l'accès des véhicules non autorisés.

Impacts sur la faune et la flore liés à la phase de chantier

Nous sommes très attentifs à limiter au maximum les impacts de la phase de chantier. Nous avons par exemple choisi un turbinier qui propose une solution permettant d'éviter le défrichage lié au fait de monter le rotor au sol (l'assemblage se fait pale par pale puis l'éolienne est levée). Chaque pale sera assemblée directement au niveau du moyeu en haut de l'éolienne.